

COMITE DE SUIVI DU PROTOCOLE DU 2 MARS 2017

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur général,

En engageant sa signature sur le texte protocolaire DGAC couvrant la période 2016-2019, FO a précisé qu'il serait extrêmement vigilant sur la mise en œuvre de la totalité du volet social protocolaire.

S'agissant de la mise en place du futur régime indemnitaire simplifié, le « RIS », la DGAC s'était engagée à ce que la publication de l'ensemble du dispositif réglementaire, décret et arrêtés, s'effectue au plus tôt pour garantir dès 2017 les revalorisations indemnitaires inscrites dans le protocole.

Après plusieurs mois d'instruction entre la DGAC et ses partenaires interministériels, force est de constater que le guichet unique n'a toujours pas validé les arrêtés permettant la mise en place du RIS.

Il en est de même pour les recrutements d'Ouvriers d'État où FO attend toujours une réponse sur les recrutements 2016 -2017 alors que le Ministère de la Défense a été autorisé à recruter.

Lors de ce comité de suivi du protocole, FO attend des réponses concrètes. Dans le cas contraire, FO en tirera les conséquences pour la suite du protocole.